

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 31 mai 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice

29

de présents

26

de votants

29

L'an deux mil dix, le lundi trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT, GRANJON

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, DIART, FABBRI, WOLFARTH, PANIS, KRIER

Etait absent : Mme MAISTRE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme MAISTRE à Mme KRIER
M. CLERC à M. CHANUT
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL

A l'unanimité, Monsieur Gérard KLOUTZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Isabelle REVOL**

OBJET

Subventions aux associations

N° 28/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 21 mai 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 1er juin 2010 et affichage en Mairie le 2 juin 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

- L'association « Les Comédiens de l'Horizon » pour l'organisation du Festival de Théâtre 2010 a bénéficié d'un financement de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Meurthe et Moselle à hauteur de 1 500 € conditionné par l'attribution d'un concours financier du même montant par la collectivité.

Conformément au projet de financement prévisionnel du Festival de Théâtre 2010, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin de contribuer aux frais supportés par l'association « Les Comédiens de l'Horizon » concernant l'organisation du Festival de Théâtre.

- L'association sportive « Collège Edmond de Goncourt » sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet sportif de découverte des activités physiques de pleine nature du 20 au 26 juin 2010. 25 enfants seichanais sont concernés par ce projet. La commune de Pulnoy est également sollicitée pour participer au financement de ce projet.

Vu la subvention de fonctionnement de 350 € déjà octroyée par la commune pour cet exercice 2010, il est proposé d'accorder à l'association sportive du collège une subvention exceptionnelle sur la base d'une participation forfaitaire de 15 € par enfant seichanais.

Les crédits sont prévus au budget principal 2010 à l'article 6574, fonction 025 (en réserve de subvention exceptionnelle).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder le versement des subventions suivantes :

.../...

- association « Les Comédiens de l'Horizon » **1 500 €**
- association sportive « Collège Edmond de Goncourt » **375 €**
(représentant **15 € par enfant seichanais** participant au projet d'activités physiques de pleine nature)

M. EGLOFFE ne participe pas au vote.

Adoptée à la majorité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT